

Concours d'éloquence de l'agglo Paris-Saclay - 3^{ème} édition

Règlement Candidats

Article 1 – Introduction

Au cours de l'année scolaire 2023/24, l'agglo Paris-Saclay organise la 3^{ème} édition du concours d'éloquence « À pleine voix », un concours réalisé en partenariat avec les services jeunesse des communes du territoire.

L'objectif général de ce concours est de sensibiliser le plus de jeunes possibles à l'expression orale, l'art de bien parler, de s'exprimer avec aisance, persuasion et brio !

Après une première édition sur le thème de la liberté, une deuxième édition sur le thème de la fraternité, le thème de cette 3^{ème} édition sera : l'égalité.

Article 2 – Public concerné

Le concours est ouvert à l'ensemble des jeunes du territoire âgés de 15 à 18 ans. Les jeunes devront être âgés d'au moins 15 ans et de maximum 18 ans le 6 novembre 2023, date de clôture des inscriptions.

Afin de permettre à un maximum de jeunes de participer au concours, celui-ci est ouvert à :

- Tous les jeunes résidants dans une des villes de l'agglo Paris-Saclay,
- Tous les jeunes étudiants ou travaillants dans l'une des villes de l'agglo Paris-Saclay,
- Tous les jeunes membres d'une association de l'une des villes de l'agglo Paris-Saclay.

Pour rappel, le territoire de l'agglo Paris-Saclay comprend 27 communes : Ballainvilliers ; Bures/Yvette ; Champlan ; Chilly-Mazarin ; Epinay/Orge ; Gif/Yvette ; Gometz-le-Châtel ; Igny ; La Ville du Bois ; Les Ulis ; Linas ; Longjumeau ; Marcoussis ; Massy ; Monthéry ; Nozay ; Orsay ; Palaiseau ; Saclay ; Saint-Aubin ; Saulx-les-Chartreux ; Vauhallaan ; Verrières-le-Buisson ; Villebon/Yvette ; Villejust ; Villiers-le-Bâcle ; Wissous.

Article 3 - Planning

Le concours débutera mi-septembre avec une phase de sensibilisation au sein des lycées du territoire et il se clôturera début mars avec la finale du concours.

Calendrier* :

- Masterclass en septembre et octobre dans les lycées
- Inscription : du 9 octobre au 6 novembre
- Audition : vendredi 17 ou samedi 18 novembre dans les communes
- Demi-finales : vendredi 19 ou samedi 20 janvier
- Finale : samedi 2 mars

*Les dates pourront éventuellement être modifiées par l'agglo en cas de besoin.

Article 4 – Inscriptions

Concernant les inscriptions, comme les années précédentes, les candidats pourront s'inscrire dans leur commune de secteur auprès des structures jeunes ou des services de la mairie (par téléphone, par mail ou directement sur le site de la commune).

Et cette année, pour la première fois, la possibilité leur est également faite de pouvoir s'inscrire directement auprès de l'agglo, via un formulaire disponible sur le site internet : paris-saclay.com

En cas d'inscription en ligne, le candidat devra renseigner la ville qui le rattache au concours. Par exemple, le candidat habite dans la ville de Linas, il renseignera la ville de Linas comme ville de rattachement.

Si le candidat a plusieurs options qui s'offrent à lui, par exemple, il habite à Linas, mais il est scolarisé à Palaiseau, c'est à lui de décider la ville à laquelle il souhaite se rattacher. Pour faire son choix, il doit néanmoins avoir conscience que c'est dans sa ville de rattachement qu'il sera auditionné et bénéficiera d'ateliers de préparation.

La date limite d'inscription est fixée au 6 novembre 2023.

Article 5 – Déroulement

Phase de sensibilisation : mi-septembre / mi-octobre

Cette année, une phase de sensibilisation à l'éloquence sera menée au sein des lycées du territoire.

Dans ce cadre, les établissements volontaires proposeront au sein de leur lycée une intervention d'Expressions de France* à leurs élèves.

Cette intervention sera ouverte à tous les élèves de l'établissement. L'établissement sera chargé de transmettre l'information aux élèves.

*association spécialisée dans la transmission de l'éloquence

Phase d'inscription : du 9 octobre au 6 novembre

Durant cette période, les jeunes pourront s'inscrire dans leur commune ou via le site de l'agglo (cf : *article 4 - inscriptions*).

Sélection dans les communes : 17/18 novembre

Chaque commune aura la charge de préparer, d'organiser et d'assurer le bon déroulement de la première sélection.

En fonction du nombre de participants, l'audition pourra être organisée sur une ou deux journées, le vendredi 17 et/ou le samedi 18 novembre (lieu et horaire au choix).

Pour être informé des informations quant à leur audition, les jeunes seront contactés par le service jeunesse de leur commune de rattachement.

Demi-finales par bassin de vie : 19/20 janvier

A l'issue de la 1^{ère} phase, les qualifiés de chaque commune seront regroupés par bassin de vie et s'affronteront lors de demi-finales.

Les bassins de vie sont les mêmes que les deux années précédentes :

- « **Bassin nord-ouest** » : Gif/Yvette, Bures/Yvette, Saclay, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle, Orsay
- « **Bassin nord-est** » : Vauhallan, Igny, Verrières-le-Buisson, Massy
- « **Bassin ouest** » : Gometz-le-Chatel, Les Ulis, Villebon-sur-Yvette, Palaiseau
- « **Bassin est** » : Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Wissous, Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge
- « **Bassin sud** » : la Ville du Bois, Linas, Montlhéry, Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Nozay, Villejust

Les demi-finales se dérouleront à une date unique qui sera le 19 ou le 20 janvier. Les deux meilleurs candidats de chaque bassin de vie, un garçon et une fille (cf : *article 7 - Modalité de sélection*), seront désignés pour représenter leur commune en finale.

Le jeune sera tenu informé des modalités de sa demi-finale par le service jeunesse de sa commune de rattachement.

Finale le samedi 2 mars

Les dix candidats sélectionnés à l'issue des demi-finales se produiront lors d'une finale qui se tiendra le samedi 2 mars.

Les candidats peuvent retrouver la finale de la première édition ainsi que le passage de l'ensemble des finalistes de la deuxième édition sur la page Youtube *Agglomération Paris-Saclay*

Les informations concernant la finale seront transmises aux finalistes par le service jeunesse de l'agglomération et/ou le service jeunesse de leur commune de rattachement.

Article 6 – Modalités des auditions

Pour l'ensemble des phases du concours, les participants pourront se présenter devant le jury accompagné d'une feuille de notes. En aucun cas, le discours du candidat ne devra être lu.

La forme de l'exposé est ouverte (discours, slam, théâtre, champ, etc.).

Pour la phase de sélection, les candidats auront 5 minutes pour exposer leur présentation. A l'issue des 5 minutes, si le candidat n'a pas terminé sa présentation, le jury interviendra en demandant au candidat de conclure à l'aide d'une dernière phrase.

Pour les demi-finales et pour la finale, les candidats auront 7 minutes pour exposer leur présentation. A la fin des 7 minutes, si le candidat n'a pas terminé sa présentation, le jury interviendra en lui demandant de conclure à l'aide d'une dernière phrase.

Le dépassement par un candidat du temps de présentation imparti sera pris en considération par les membres du jury au moment de délibérer.

Article 7 - Modalités de sélection

Sélection dans les communes

Lors de la phase de sélection dans les communes, chaque commune devra sélectionner le ou les candidats qui la représenteront lors des demi-finales.

Dans le cas où certaines communes auraient un nombre de participants très important, un tour préliminaire de sélection pourra être organisé afin de réaliser un premier écrémage. Ainsi, les communes qui le souhaitent pourront organiser une phase de pré-sélection le 10 et/ou le 11 novembre.

Cette phase de pré-sélection pourra prendre la forme souhaitée par la commune (audition, prestation vidéo, autre) à partir du moment où celle-ci respecte l'équité entre les candidats et soit en lien avec l'éloquence.

Le 18 ou le 19 novembre, chaque commune ayant des candidats devra donc organiser des auditions durant lesquelles elle aura l'opportunité de qualifier un jeune garçon et une jeune fille qui la représenteront lors des demi-finales.

En cas d'absence de garçons ou de filles dans les candidats, la commune ne pourra alors qualifier qu'un seul candidat.

Demi-finales par bassin de vie

En étant sélectionnés dans leur commune, les candidats sont automatiquement sélectionnés et inscrits pour la phase de demi-finales.

Lors des demi-finales, les mêmes modalités de sélection s'appliquent que lors de la phase de sélection dans les communes.

En cas de manque de candidats dans un bassin de vie, le service jeunesse de l'agglo se réserve la possibilité de procéder à un repêchage au cas par cas.

Article 8 – Sujets

Le thème de cette 3ème édition sera l'égalité. Les candidats devront composer autour de ce thème tout au long du concours. Chaque phase du concours (sélections dans les communes, demi-finales et finale) se déroulera avec un sujet spécifique.

Les sujets seront transmis comme suit :

- Pour les auditions dans les communes des 17/18 novembre : vendredi 27 octobre
- Pour les demi-finales des 19/20 janvier : vendredi 15 décembre
- Pour la finale du 2 mars : vendredi 2 février

Les sujets seront transmis par le service jeunesse de l'agglo aux communes de rattachement de chaque candidat.

Article 9 – Récompenses

Phase de sélection dans les communes

Pour la phase de sélection, le choix de gratifier ou non les participants dépendra de chaque commune.

Phase de demi-finales

Pour la phase des demi-finales, l'agglo offrira à chaque participant un cadeau en lien avec l'éloquence (exemple : livre, jeux de société).

Pour d'autres récompenses éventuelles, notamment à destination des qualifiés pour la finale, cela dépendra des communes qui composent les différents bassins de vie.

Phase finale

Pour leur participation à la finale, tous les finalistes recevront au moins une récompense.

Le candidat qui terminera premier au classement du jury recevra un chèque-cadeau d'une valeur de 500€. Le second, un chèque-cadeau d'une valeur de 300€ et le troisième recevra un chèque-cadeau d'une valeur de 200€. Les sept autres candidats recevront un chèque-cadeau d'une valeur de 100€.

En plus de ces chèques cadeaux, les trois premiers candidats se verront proposer un stage au sein de l'agglo Paris-Saclay.

En plus de ces récompenses, d'autres gratifications pourront éventuellement s'ajouter au cours des préparatifs du concours.

Attestations de participation

A l'issue du concours, l'ensemble des candidats s'étant présentés à au moins une audition recevra une attestation de participation au concours d'éloquence. Cette attestation permettra de valoriser l'engagement du jeune.

Article 10 – Droit d'image

Pour les candidats mineurs

En s'inscrivant au concours d'éloquence « À pleine voix », le candidat mineur certifie que son/ses représentant/s légal/aux autorise la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et ses partenaires communaux à utiliser, à partager et à diffuser, à des fins non commerciales et à titre gracieux, les photographies et les vidéos sur lesquelles il apparaît, afin d'illustrer l'action de l'agglomération ou celle de ses partenaires communaux sur tous supports (édition, affichage, web, réseaux sociaux).

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay et ses partenaires communaux s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des candidats.

Pour les candidats majeurs

En s'inscrivant au concours d'éloquence « À pleine voix », le candidat majeur autorise la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et ses partenaires communaux à utiliser, à partager et à diffuser, à des fins non commerciales et à titre gracieux, les photographies et les vidéos sur lesquelles il apparaît, afin d'illustrer l'action de l'agglomération ou celle de ses partenaires communaux sur tous supports (édition, affichage, web, réseaux sociaux).

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay et ses partenaires communaux s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des candidats.

Article 11 – Ateliers

Phase de sensibilisation

Pour lancer le début de cette 3^{ème} édition, l'agglomération mettra en place une phase de sensibilisation à l'éloquence qui devrait débuter mi-septembre et s'étendre courant octobre (en attente retours lycées).

Afin de promouvoir la discipline ainsi que le concours, des masterclass seront organisées au sein des lycées du territoire volontaires. Celles-ci auront pour objectif d'offrir une première approche de l'éloquence aux jeunes.

Les établissements qui proposeront des masterclass seront en charge de faire passer l'information à leurs élèves.

Phase de sélection dans les communes

Durant la phase de sélection dans les communes, des ateliers seront mis en place au sein de villes de rattachement pour préparer les candidats à l'audition.

Pour obtenir les informations concernant les modalités des ateliers, le jeune devra se rapprocher du service jeunesse de sa commune de rattachement.

Phase de demi-finales

Pour préparer les candidats aux demi-finales, des ateliers seront mis en place au sein de villes de rattachement.

Pour obtenir les informations concernant les modalités des ateliers, le jeune devra se rapprocher du service jeunesse de sa commune de rattachement.

Phase finale

Afin de préparer les derniers candidats à la finale du 2 mars, l'agglomération mettra en place un ou deux ateliers à destination des finalistes.

En fonction des circonstances, une séance de répétition sera aussi probablement mise en place.

Pour obtenir les informations concernant les modalités des ateliers, le jeune devra se rapprocher du service jeunesse de sa commune de rattachement.